



pb colocation quels sont mes droits?

Par **nymphea**, le **05/12/2008** à **20:29**

Bonjour,

Je suis en colocation : le bail aux 2 noms.

Mon colocataire veut mettre fin à la colocation mais il veut que se soit moi qui parte.
Quels sont mes droits? Peut-il me forcer à quitter le logement?

Merci

Par **Patricia**, le **08/12/2008** à **22:37**

Bonsoir,

Bien que je ne sois pas spécialisée dans l'immobilier, je vous conseille de ne pas partir avant que vous ayez tous les deux fait la démarche auprès de votre proprio ou agence immobilière pour modification du nom sur votre contrat de bail.

Comment a été établi entre vous le règlement des loyers ? la taxe d'habitation ? l'assurance ?
Si il ne paie plus, contre qui va se retourner l'agence ou le propriétaire ?

Avant de partir, si vous souhaitez, mon conseil est de vous dire de prendre toutes vos précautions pour ne pas subir d'éventuels impayés, qui pourraient vous porter de lourdes conséquences financières

Le bail étant aux 2 noms, ce n'est pas plus à vous qu'à lui de partir, sauf évidemment si vous lui êtes redevable financièrement des loyers...

Cordialement

Par **jeetendra**, le **09/12/2008** à **08:26**

bonjour, belabrunna a entièrement raison, j'ai écrit un article sur la colocation dans mon blog, lisez le, cordialement